



## **PLONGEUR NIVEAU 1** **Supervised Diver 20m** ISO 24801-1 / CMAS\*

(PE12 ISO 24801-1 + Expérience dans la zone 12-20 m)

### **I – DÉFINITION DU NIVEAU**

Plongeur capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du code du sport,
- effectuer des plongées sans palier de décompression obligatoire,
- plonger avec une assistance surface,
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

### **II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION**

- Être licencié à la FSGT ou être titulaire d'une carte saisonnière (4 mois).
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation signée du représentant légal.
- Avoir validé l'ensemble des modules de la formation PE12

### **III – ORGANISATION DE LA FORMATION**

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO, la formation et l'évaluation des savoir-faire sont organisées au niveau du club sous le contrôle direct d'un enseignant niveau II au minimum breveté et licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'EAO à une profondeur supérieure à 12 mètres, l'élève doit, avoir démontré l'ensemble des compétences du PE12.
- Pour les titulaires de la qualification Plongeur encadré 12m, les plongées d'enseignement effectuées dans le cadre du PE12 sont prises en compte dans la formation de Plongeur niveau 1 dans la mesure où la durée globale des 2 formations n'excède pas 18 mois.

### **IV – CONDITIONS DE VALIDATION**

- Être âgé au moins de 12 ans à la remise de la qualification.
- Avoir effectué, après la validation des modules PE12, au minimum 3 plongées d'exploration en EAO dans l'espace 12 - 20 mètres encadrée par un enseignant au minimum niveau II breveté et licencié à la FSGT (plongées d'une durée supérieure à 15 minutes et mentionnées sur le carnet de plongée).
- La validation des compétences est effectuée par un enseignant titulaire au minimum d'un brevet de moniteur de plongée niveau E2 FSGT ISO 24802-2 (titulaire du brevet P5) et licencié à la FSGT.

### **V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION**

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de(s) l'enseignant(s) ayant validé les compétences.